

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 02 MAI 2018

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	10
- présents	7
- votants	7
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille dix-huit, le 2 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul CHASSAING, Maire-Adjoint

Etaient présents : CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, VARIER Sylvain, SEBAA Stéphane, *formant la majorité des membres en exercice*. **Etaient absents/excusés** : AURIERES Raymond, BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC,

Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° CM02052018-01 <u>OBJET</u> DM n° 1 au Budget communal 2018 : Virement de crédit erreur d'imputation.

Monsieur le Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est produite au Budget 2018, la somme de 3 421,23 € est absente au compte 2188 programme 57.

Il nécessite de réaliser un virement de crédit du compte 020 Dépenses imprévues (diminution), pour alimenter le compte 2188 programme 57 (augmentation) Achat matériel, d'un montant de 3 421,23€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver cette décision modificative de virement de crédit de 3 421,23 €

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

A Planioles, le 4 mai 2018

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 04/05/2018
et publication ou
notification
du 04/05/2018*

Le Maire-Adjoint
Jean-Paul CHASSAING.